Office fédéral des routes OFROU, 3003 Berne

Consultation sur la révision 2027 de la législation relative aux marchandises dangereuses

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État a pris connaissance du projet de modifications cité en marge et vous remercie de la possibilité qui lui est donnée de se prononcer.

Nous vous prions de prendre note de notre approbation de cette révision, sans remarques complémentaires.

En vous remerciant de l'attention portée à notre position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 13 mai 2026

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, C. GRAF

La chancelière, S. DESPLAND